

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 15	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 19 mai 2020.

**PRESENTS** :

ARLOT Cindy	<b>Présente</b>	JULIEN Monique	<b>Présente</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>Présent</b>
BAZINET Bernard	<b>Présent</b>	MATHIS Franck	<b>Présent</b>	PIALHOUX Laurent	<b>Présent</b>
DAGNAS Delphine	<b>Présente</b>	MARENDA Vincent	<b>Présent</b>	ROUMAT Gérard	<b>Présent</b>
GRASSET Cécile	<b>Présente</b>	MARENDA Yoann	<b>Présent</b>	VEDRENNE Jean	<b>Présent</b>
GENDRE Valérie	<b>Présente</b>	METIFEU Francis	<b>Présent</b>	VIGNERON Sébastien	<b>Présent</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**:

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON

**2020-16 Représentation au Conseil Communautaire**

La commune d'Augignac doit être représentée à la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais par deux conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires sont nommés dans l'ordre du tableau du conseil municipal de la commune, à savoir le Maire, et le 1<sup>er</sup> adjoint.

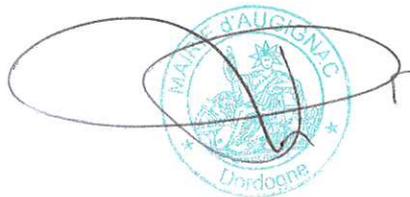
Par conséquent, sont désignés à l'unanimité conseillers communautaires :

- M. Bernard BAZINET, Maire,
- M. Gérard ROUMAT, 1<sup>er</sup> adjoint,

En cas de démission, le ou les adjoints suivants sont nommés et le cas échéant les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 28 mai 2020  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 28 mai 2020  
Page 1 sur 1

